

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 24 MARS 1972

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



NOTES POUR UNE DÉCLARATION
DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
L'HONORABLE MITCHELL SHARP,
AU COMITÉ PERMANENT DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES ET
DE LA DÉFENSE NATIONALE,
OTTAWA, LE 24 MARS 1972

Nous devons, ce matin, examiner les prévisions budgétaires du Ministère des Affaires extérieures et de l'Agence canadienne de développement international, dont vous avez une copie devant vous. Mon introduction sera brève.

Il y a deux ans, le Gouvernement faisait remarquer, dans la révision de sa politique étrangère, que la mise au point et la conduite de cette politique allaient devenir plus complexes au cours des années soixante-dix. Les événements ne cessent de confirmer cette assertion. Le volume et la portée des contacts entre le Canada et le monde ne font que s'accroître et ceci vaut non seulement pour le Gouvernement fédéral mais aussi pour les autres niveaux de gouvernement, pour le secteur privé comme pour le secteur public, pour les particuliers comme pour les sociétés. Cette participation canadienne doit être garantie à tous les niveaux et nous organiser dans ce but est déjà un défi en soi, tout à fait distinct des problèmes de politique qu'il suppose. Des améliorations constantes ont été apportées au mécanisme dont le Gouvernement se sert à cette fin. Le Sous-secrétaire d'Etat vous en exposera les détails, puisqu'il est également Président du Comité interministériel sur les relations extérieures.

Durant l'année écoulée, le Ministère a ouvert une mission en Algérie et il a pris les premières mesures en vue d'en ouvrir une également en Zambie et une autre au Bangla-Desh. L'Organisation des États américains nous a accordé le statut d'observateur que nous demandions et la mission que nous avons dépêchée auprès de cette organisation à Washington s'est ouverte la semaine dernière. Les journaux ont soulevé la question de savoir pourquoi notre ambassade aux États-Unis, située à Washington, n'assumait pas cette responsabilité. Pour une fois la réponse est simple. L'Organisation des États américains n'accepte pas la double accréditation auprès du Gouvernement des États-Unis et auprès d'elle-même. De toutes façons, comme le savent les membres qui ont déjà eu des contacts avec notre ambassade, l'ambassadeur et son personnel travaillent déjà au maximum de leur capacité.

Le Canada deviendra sous peu membre à part entière de la Banque interaméricaine de développement et, conformément à son intention déclarée de jouer totalement son rôle au sein du Système interaméricain, il est devenu membre d'un certain nombre des organismes qui le composent. On n'a pas oublié les contacts bilatéraux avec les pays d'Amérique latine. Au niveau supérieur, des hauts fonctionnaires de mon Ministère ont mené à bien un programme de visites et, au niveau ministériel, la première réunion du Comité mixte Canada-Mexique s'est tenue à Ottawa.

L'élargissement prévu du marché commun européen est bien avancé et cette expansion est de la première importance pour le Canada. La fréquence et l'intensité de nos

contacts avec la Commission économique européenne et avec les gouvernements membres s'accroît et nous travaillons à mettre au point un mode de consultation plus systématique. Je suis heureux de pouvoir dire que nos efforts intensifs de ces deux dernières années en vue de modifier l'idée que les Européens se font du Canada ont été très efficaces. Avec le secours du président Nixon, le 15 août dernier, nous avons réussi à convaincre nos amis d'Europe occidentale que le Canada ne vit pas totalement à l'abri du parapluie américain mais qu'il a son propre rôle à jouer dans le monde autant sur le plan économique que sur le plan politique.

Le Protocole de consultations et l'Accord touchant les échanges scientifiques et techniques avec l'Union soviétique portent déjà des fruits. Les consultations avec l'Union soviétique au niveau des hauts fonctionnaires et des ministres sont plus fréquentes qu'autrefois, elles couvrent une gamme variée de sujets et se font dans une atmosphère bien meilleure. Six commissions spécialisées dans des domaines divers ont été créées dans le cadre de l'Accord touchant les échanges scientifiques et techniques.

Bien que le Canada ne se soit livré à aucune intrigue de couloirs pour faire admettre le Gouvernement de Pékin au siège de la Chine aux Nations Unies, la position canadienne sur cette question a contribué d'une façon considérable, sinon cruciale, à l'avènement d'un résultat qui a fait l'objet de louanges presque universelles. Nos relations avec la Chine se développent à l'avantage des deux pays et l'année qui vient verra s'effectuer des échanges d'experts et des visites officielles et ministérielles. Une foire commerciale exclusivement canadienne, la foire dite "Solo", sera tenue à Pékin au mois d'août et la Chine participera à l'Exposition canadienne nationale à Toronto ainsi qu'à "Terre des Hommes" à Montréal.

L'année dernière a été marquée par la naissance tourmentée de la nouvelle nation du Bangla-Desh. Tout en maintenant ses étroites relations avec le Pakistan, le Canada se joint à d'autres pays pour fournir des secours et faciliter le redressement de la région.

La liste des négociations réussies conduites l'an dernier sur le droit de la mer et sur des questions connexes est impressionnante. Nous sommes sur le point de conclure une importante série d'accords visant à mettre fin à certains droits traditionnels de pêche étrangère dans notre mer territoriale et nos zones de pêche. Des accords sont déjà en vigueur avec la Norvège concernant la chasse aux phoques et la pêche; des accords relatifs aux pêcheries sont presque conclus avec la Grande-Bretagne, le Danemark, la France et le Portugal et un accord avec l'Espagne est en perspective. Les Gouvernements du Canada et du Danemark ont à l'étude le texte d'un accord délimi-

tant le plateau continental entre les îles de l'Arctique canadien et le Groënland. Des négociations devraient bientôt commencer pour la délimitation du plateau continental adjacent au territoire français et au territoire des États-Unis.

A l'Organisation des Nations-Unies, le Canada est engagé dans d'importants préparatifs en vue de la Conférence de 1973 sur le droit de la mer. Notre objectif est de voir reconnaître sur le plan international le droit des États côtiers d'administrer les pêcheries adjacentes à leurs rivages et de se réserver une part préférentielle des prises. Nous effectuons de même un travail préparatoire en vue de la Conférence de 1973 sur la pollution marine. Notre objectif à cet égard sera que les travaux de la Conférence aboutissent, si possible, à une interdiction de la pollution causée par les navires. La Conférence de Stockholm sur le milieu humain qui aura lieu en juin offrira une autre occasion de renforcer le droit international de manière à protéger tout particulièrement le milieu marin. Les négociateurs canadiens ont déjà assuré, dans une certaine mesure, que le programme d'action mis au point à Stockholm soit pratique et non seulement bien inspiré.

Il y a d'autres domaines où le développement de nouvelles dispositions de droit international se révèle indispensable. La piraterie aérienne en est un. Le Canada a négocié avec Cuba un accord bilatéral qui ferait de l'intervention illégitime à l'égard d'un aéronef un délit grave puni d'extradition. Nous avons récemment invité les négociateurs cubains à venir à Ottawa dès qu'ils seront prêts en vue de ce que nous espérons être l'étape finale des négociations. Au mois de mai, nous déposerons un projet de convention sur l'enregistrement des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique devant l'organe compétent des Nations Unies. Le même mois, nous poursuivrons, à la Deuxième Conférence de la Croix-Rouge sur le droit humanitaire, une initiative canadienne lancée l'an dernier à la Première Conférence et qui vise à garantir les droits fondamentaux de l'homme même dans les conflits qui ne sont pas de caractère international.

Les membres du Comité savent à quel point le Gouvernement se préoccupe depuis quelque mois des relations du Canada avec les États-Unis. Il s'agit là d'une question très vaste que je n'ai pas besoin de résumer aujourd'hui. J'en discuterai toutefois bien volontiers avec vous si vous le désirez.

Nos relations avec le monde en voie de développement continuent de présenter un ensemble complexe de problèmes. J'aimerais traiter ici la question, sous l'angle des responsabilités qui m'incombent au titre de l'aide au développement comme de la politique étrangère.

Dans trois semaines, l'ouverture de la CNUCED III

à Santiago nous donnera l'occasion de discuter de commerce et d'aide avec le Tiers Monde. Les pays en voie de développement envisagent la CNUCED uniquement comme "leur" organisme dans le cadre du système des Nations-Unies et ils ont tendance à régler leur volonté de coopération avec les pays industrialisés à l'égard d'autres questions internationales d'après le rendement du monde industrialisé à la CNUCED. Depuis la Deuxième Conférence, nous avons progressé en direction des objectifs fixés. En raison de conditions économiques généralement peu stables, nous n'avons pas encore mis en oeuvre notre système de préférences généralisées. Notre engagement demeure toutefois ferme à cet égard. Nos représentants en apporteront des assurances lors de la réunion de Santiago. Nous progressons vers l'objectif d'aide fondé sur le PNB; nous sommes parmi les quelques pays donateurs qui augmentent présentement leurs engagements financiers au titre du développement; nous avons adhéré à deux accords de stabilisation des prix concernant le café et le sucre; et les représentants canadiens travaillent en ce moment à la conclusion d'un accord sur le cacao à Genève. Bref, je crois que le Canada est en assez bonne position à la veille de cette Troisième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Aide au développement international

Dans un monde où l'on observe une certaine évolution vers le mieux, il est vexant de constater à quel point les problèmes des pays en voie de développement demeurent insolubles. Les progrès accomplis sont, dans l'ensemble, le résultat des sacrifices de ces pays et des efforts des pays donateurs en vue d'accélérer leur développement. De nombreux pays en voie de développement jouissent d'un taux de croissance économique plus rapide, mais l'écart entre le monde industrialisé et le Tiers-Monde n'en continue pas moins à s'amplifier. Les apports d'aide ne correspondent plus aux besoins. Ainsi le fardeau de la dette est extraordinairement lourd pour certains. Dans la plupart des cas, la croissance démographique accélérée a absorbé l'accroissement de la richesse nationale, empêchant ainsi le rehaussement du niveau de vie. De plus en plus, on doit reconnaître que ces problèmes ne comportent pas de solution simple ni facile et il faudra apporter des réponses neuves, pleines d'imagination, si l'on veut vraiment les régler.

Les programmes canadiens d'aide au développement ont connu une expansion très rapide au cours des dernières années et continuent à s'accroître. En 1972-1973, les affectations au titre des programmes canadiens d'aide s'élèveront à 491 millions de dollars, soit une augmentation de plus de 15% sur l'année précédente. Nous nous rapprochons de l'objectif d'aide généralement accepté par la communauté internationale, c'est-à-dire un pourcentage du produit national brut: pour l'année financière

écoulée, nous avons atteint le niveau de 0.44% du produit national brut affecté à l'aide publique au développement, en regard de l'objectif de 0.70%. De ce montant, 70% sont consacrés aux programmes bilatéraux négociés à l'échelon gouvernemental entre le Canada et les pays en voie de développement.

Une section importante de l'étude de politique étrangère du Gouvernement, publiée en 1970, exposait les efforts canadiens d'aide au développement international. L'étude posait quelques questions essentielles sur l'aide que nous offrons: Pourquoi le Canada devrait-il aider les pays en voie de développement? Cette politique sert-elle l'intérêt national? Que faut-il faire pour que ces pays accueillent notre aide? L'interrogation n'était pas nouvelle en soi, mais l'étude a contribué à éclairer notre point de vue. L'aide au développement sert effectivement les intérêts canadiens. Elle crée des liens plus étroits entre le Canada et les pays en voie de développement aux points de vue des exportations canadiennes, de l'amélioration du niveau de l'emploi au Canada, de la création de futurs débouchés commerciaux et d'une meilleure compréhension réciproque. L'aide contribue également à la satisfaction des aspirations des pays en voie de développement, et, en conséquence, à la stabilité mondiale. L'aide au développement structurée d'après des critères objectifs s'insère particulièrement bien dans les plans de développement économique et social de ces pays.

D'après l'étude, l'aide que nous dépensons doit faire partie intégrante de notre politique étrangère et avoir pour but de répondre aux besoins économiques et sociaux propres aux pays en voie de développement. De cette manière, nos programmes refléteront les intérêts nationaux à la fois du Canada et des pays bénéficiaires. Les critères d'allocation de l'aide bilatérale illustrent fort bien ce souci: quels sont les besoins économiques des pays bénéficiaires? le Canada est-il apte à répondre à ces besoins? quels sont le rendement et les perspectives de développement de ces pays? pourront-ils utiliser efficacement les ressources mises à leur disposition aux fins du développement? dans quelle mesure le Canada peut-il influencer le rendement économique du pays bénéficiaire par l'intermédiaire du programme d'aide envisagé?

Vous vous rappellerez sans doute que nous avons examiné une autre question importante lors de cette étude, soit la proportion d'aide que nous devrions offrir par l'intermédiaire des institutions multilatérales. En versant des contributions à celles-ci, il nous est possible de répartir les fonds affectés à l'aide au développement à plusieurs régions géographiques, ce que nous ne pouvons accomplir par le truchement de nos programmes bilatéraux. Nous

accordons une forte priorité à l'appui aux institutions telles la Banque mondiale, les banques régionales et le Programme des Nations Unies pour le développement. Nos contributions à ces institutions s'élèvent à l'heure actuelle à environ 25% des fonds disponibles, soit un peu plus de 131 millions de dollars. Nous avons posé une geste particulièrement significatif en demandant l'adhésion à la Banque interaméricaine de développement; par ce canal, nous verserons des contributions s'élevant à environ 100 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Pour devenir membre de plein droit, ils nous a fallu persuader les membres de la Banque de modifier la charte qui restreignait l'adhésion aux États membres de l'Organisation des États américains. Les accords conclus entre la Banque et le Canada en sont maintenant à l'étape de la ratification, et je crois que toutes ces procédures seront bientôt terminées. Nous avons également joué un rôle prééminent dans la création d'un fonds spécial, relevant de la Banque africaine de développement, qui étendra considérablement les moyens dont dispose cette dernière pour remplir ses fonctions.

Pour ce qui est de nos programmes bilatéraux, nous nous engageons dans une nouvelle phase de leur application. Les fonds affectés à ces programmes se sont rapidement accrus au cours des dernières années. Nous avons dû veiller à ce que ces fonds soient utilisés et à ce que nos envois d'assistance dans les pays en voie de développement ne dépassent pas les besoins. La création d'un mécanisme canadien efficace visant à la fourniture de l'aide a demandé beaucoup d'efforts de la part de nos ressources administratives. Maintenant cette période d'apprentissage tire graduellement à sa fin et la solide base de coopération que nous avons établie avec ces pays, ajoutée à notre expérience et à l'accroissement de nos ressources, nous permet d'atteindre un nouveau degré de perfectionnement dans le cadre du programme canadien d'assistance au développement, ce qui arrive à point, car les tâches relatives à l'aide et au développement deviennent de plus en plus complexes.

Qu'en est-il de la qualité de notre aide? Y a-t-il danger que nos efforts soient trop dispersés? Pour que notre programme d'assistance au développement international s'avère efficace, il doit donner le maximum de résultats sur le plan du développement et être administré efficacement. Puisque le Canada, en tant que source d'aide au développement, joue un rôle de plus en plus important, il est naturel qu'un nombre accru de pays se tournent vers nous. Nous devons faire en sorte que notre aide s'achemine là où elle peut être le plus utile.

Au cours de l'année qui vient, le Gouvernement se propose d'examiner cette question très consciencieusement. Nous tenterons de répondre à des questions comme celles-ci: dans quels domaines l'expérience et les ressources canadiennes

serviront-elles le mieux les besoins des pays en voie de développement? quels sont les pays où notre aide sera utilisée le plus efficacement? devons-nous continuer à offrir de l'aide aux pays de concentration ou au contraire participer à des programmes permanents et intégrés dans certaines parties du monde? qu'en est-il de l'aide aux projets régionaux?

Sans vouloir anticiper sur les résultats du consciencieux travail qui a été amorcé, je suis porté à croire que notre programme d'assistance au développement continuera de s'accroître en Afrique et en Asie, où l'on prévoit que les besoins du Pakistan, du Bangla-Desh et de l'Inde se feront sentir de façon plus aigüe dans les années à venir. J'ai déjà parlé de notre participation à la Banque inter-américaine de développement, reflet de l'intérêt accru que nous portons à cette partie du monde. Je suis également enclin à penser que nos programmes bilatéraux de coopération technique en Amérique latine atteindront le niveau des 10 millions de dollars par année. Jusqu'à présent, les Antilles ont reçu par habitant la plus grande quantité de crédits inscrits dans le programme d'aide canadien. Nous poursuivons nos efforts en vue d'assurer qu'on utilise efficacement tous les crédits mis à la disposition des Antilles et qu'on mette un accent particulier sur les programmes destinés à répondre aux besoins des îles les plus petites.

J'ai fait quelques observations sur nos programmes bilatéraux et multilatéraux. Je vous parlerai également de nos programmes de contribution à la recherche et aux activités des organisations non gouvernementales. Je prévois encore que dans les années à venir nous hausserons notre niveau d'aide dans ces domaines. Ces organisations jouent un rôle important en accordant leur aide aux pays défavorisés. Elles peuvent souvent le faire d'une façon plus souple et plus expérimentale que les organismes gouvernementaux. La recherche représente également un domaine important. Nous avons l'intention de continuer à appuyer les activités du Centre de recherches sur le développement international et d'autres instituts de recherches établis au sein même des pays en voie de développement.

Tous les Canadiens accueilleront favorablement l'augmentation constante du volume de notre programme d'aide au développement. Mais j'espère avoir montré que l'augmentation constante des montants que nous consacrons à l'aide, aussi souhaitable qu'elle soit, ne suffit pas. On a tôt fait dans les discussions internationales de se concentrer sur le volume de l'aide parce que c'est plus simple. Ce faisant, on néglige les questions de qualité dont j'ai parlé. Nous avons encore bien du chemin à faire avant de trouver le meilleur moyen d'appliquer les ressources canadiennes aux problèmes des pays en voie de développement.

A l'avenir je pense que tous les groupes canadiens qui s'intéressent à l'aide, dont ce Comité, voudront partir du fait que l'accroissement du volume de notre aide n'est plus la question essentielle. On peut discuter de la rapidité de nos progrès. Mais il est incontestable que les engagements de fonds sont de plus en plus considérables chaque année. Nous serons plus facilement satisfaits de cette tendance si nous avons la certitude d'avoir élaboré des programmes qui garantissent que les fonds sont dépensés à bon escient. Le critère de la réussite de notre politique d'aide est à trouver là, plutôt que dans la réalisation de quelque objectif arbitraire.